

Fêtes de fin d'année 2008

Fermeture des bureaux de l'administration communale

A l'occasion des Fêtes de fin d'année, les bureaux de l'administration communale de Colombier seront fermés **du vendredi 19 décembre 2008 à 16h15 au lundi 5 janvier 2009 à 8h45**.

Avis aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires de l'aide sociale

En raison de la fermeture de nos bureaux pendant les Fêtes de fin d'année, nous prions les personnes qui doivent s'inscrire au chômage pour le 1er janvier 2009 ou requérir une aide sociale, de s'annoncer à l'Administration communale **avant le 19 décembre 2008 ou dès le 5 janvier 2009**.

Pour les inscriptions au chômage, il est possible, en cas d'urgence, de prendre directement contact avec l'Office régional de placement, av. Edouard-Dubois 20 à Neuchâtel (tél. 032 889 68 18), les 22 et 23 décembre de 8h-12h / 13h30-17h et les 29 et 30 décembre de 9h-12h.

Perception des impôts

Dès le 3 janvier 2009, le guichet des impôts à Colombier est supprimé suite à une décision du Conseil d'Etat. Les contribuables devront s'adresser à l'Office de perception de l'Etat, Rue du Musée 1, 2001 Neuchâtel pour toute question fiscale. Tél. 032 889 53 14.

AVS Colombier – Bôle

Dès le 3 janvier 2009, l'accueil AVS est assuré **le matin au guichet N° 4**. Si besoin, des rendez-vous pourront cependant être fixés certains après-midi. Tél. 032 886 49 44.

Relevés des compteurs d'eau

Exceptionnellement, les relevés des consommations d'eau seront effectués durant la deuxième quinzaine de janvier dans l'ensemble de la commune et nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil aux personnes mandatées pour cette tâche. Nous rappelons à tous les propriétaires d'immeubles que les locaux qui abritent les compteurs doivent en tout temps rester accessibles.

Ordures ménagères et déchets encombrants – tournées de remplacement

Durant les fêtes, les ramassages des **ordures ménagères** auront lieu les :

- vendredi 26 décembre 2008
- mardi 30 décembre 2008
- vendredi 2 janvier 2009

La tournée de ramassage des **déchets encombrants** sera **supprimée le vendredi 2 janvier et remplacée par le vendredi 9 janvier**.